

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Quiers, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Président.

**Date de la
convocation**
10/04/2026

Date de l'affichage
10/04/2026

**Nombre de
conseillers en
exercice : 44**

Présents : 44
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

**Secrétaire de séance
désigné(e) :**
M. Davy BRUN

Étaient Présents

M. Michel BILLOUT, M. Davy BRUN, M. Christian CIBIER,
M. Sébastien COUPAS, M. Jean-Marc DESPLATS,
Mme Eliane DIACCI, M. Sébastien DROMIGNY,
M. Yannick GUILLO, Mme Ghislaine HARSCOET,
M. Fabrice HOULIER, M. Gilles COLLET,
Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH,
Mme Martine FENEYROL, Mme Clotilde LAGOUTTE,
M. Damien QUESNEL, Mme SYLVIE BRICHET, Mme Nolwenn LE
BOUTER, M. Bruno BERNASCONI, Mme Michèle MONAVON,
M. Guy VALENTIN, M. Fernando FRANCA,
Mme Gwenaëlle DETERRE, M. Farid MEBARKI,
Mme Nadia MEDJANI, M. Clément GILET, M. Lionel CONAN,
Mme Maureen BONNET-KHOULDI, M. Pierre-Yves NICOT,
M. Abdelhakim LACHHAB, Mme Sandrine PINTO,
Mme Pascale DESPLATS, M. Julien BOUDET,
Mme Sylvie PROCHILLO, Mme Voahangy HUE,
Mme Romaine BOKASSA-KIBOZI, M. Adama OUATTARA,
Mme Catherine LORMANN-D'HOKER, M. Jean-Sébastien SGARD,
M. Jocelyn BRAYET, Mme Lisette MILLET, M. Vincent TILLARD,
Mme Virginie NONONE, M. Arnaud POMMIER (Arrivé à 19h18 pour
l'élection du président)

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

/

Absent(s) excusé(s)

/

Absent(s) non excusé(s)

/

**2026-041 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS DE
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/DRCL/BLI/n°20 du 15 juillet 2024 portant modification des statuts du syndicat mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le traitement des ordures (SMETOM-GEEODE) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/DRCL/BLI/n°24 du 6 septembre 2023 portant modification des statuts du syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) ;

Vu la délibération n°2010/049 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brié Nangissienne et approuvant les statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/DRCL/BLI/n°50 en date du 7 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brié Nangissienne ;

Considérant qu'il convient de désigner 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants, soit un titulaire et un suppléant par commune membre de la communauté de communes, au sein du SMETOM-GEEODE ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, au sein du SIRMOTOM ;

Considérant l'article L 5711-1 du CGCT, qui précise que pour l'élection des délégués des EPCI au comité du syndicat mixte le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Considérant que sauf disposition contraire et par renvoi de l'article L 5211-1 à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut décider, préalablement aux opérations de désignation et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par un vote à main levée ont été désignés :

- les titulaires,
- les suppléants.

ARTICLE UN :

Les représentants de la Communauté de Communes de la Brié Nangissienne élus au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM) sont les suivants :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1	Martial ROUSSEAU	Goeffrey RENET
2	Karine DELEVILLE	Olivier LEGRAND
3	Marcel MYTNIK	Nadia CHOUREEMOOTOO
4	Gabriel PLÄDYS	Fabrice LANDRIN
5	Franck ZID	Chloé CARTIGNY
6	Ghislaine HARSCOËT	Fabrice LANDRIN
7	Arnaud POMMIER	Yann GUERIN
8	Jean-Jacques BRICHET	Valérie MARIE
9	Amandine BAUMONT	Michèle MONAVON

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
10	Bernard BREUGNOT	Mathieu COPET
11	Joël VAN ESSCHEN	Pascal DAGOURET
12	Abdelhakim LACHHAB	Clotilde LAGOUTTE
13	Jean-Jacques LANDRY	Laurent GADET
14	Sébastien COUPAS	Nathalie CHEVRIER
15	Thomas CAFFIAUX	Marine BEJEAN
16	Marie-Claire ROGUEDA	Hervé BARILLET
17	Maëva SCHIDLOWER	Séverine LEBLANC
18	David TILLIER	Pierre PERRET
19	Julie CAPON	Anthony PATTEUW

ARTICLE DEUX :

Les représentants de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne élus au Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) sont les suivants :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Denys MARTIN	Sabine BAPTISTE

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 17 avril 2026

Le Président,

Pierre-Yves NICOT



